



# Un tiers du personnel mobilisé, ce n'est pas un chiffre : c'est un avertissement !

Merci à tous ceux qui en conscience ont fait le choix de se mobiliser jeudi matin, votre engagement donne de la force à la voix des représentants du personnel. Cette forte mobilisation n'est ni anodine, ni un épiphénomène.

**C'est le signal fort d'une colère légitime et d'un malaise profond, partagé dans l'ensemble des services. Le refus de se laisser enfermer dans des réorganisations sans fin qui ont pour seul objectif la rationalisation, la rentabilité au mépris de la qualité du service rendu, des enseignements et de nos conditions de travail.**

Cette mobilisation n'est ni une querelle de chiffres, ni une affaire d'interprétation. Elle est la conséquence directe d'un **dialogue social contourné** et de décisions prises sans respecter le cadre légal.

Par notre mobilisation, notre solidarité et notre détermination, nous avons rappelé que les instances du dialogue social ne peuvent être ignorées, que les alertes ne peuvent être balayées d'un revers de manche !

**Cette mobilisation a déjà contraint la Direction à reculer.**

Le directeur général est venu à la rencontre des représentants du personnel et a annoncé la **suspension de la réorganisation**.

**Ce n'est qu'une première étape.**

A la demande des représentants du personnel un CSE extraordinaire se tiendra le 10 février prochain et traitera des problèmes juridiques soulevés par une réorganisation sans information et consultation du CSE. Les sujets ne disparaîtront pas en une réunion et la réorganisation de Ferrandi-Paris en elle-même ne pourra se faire que dans le cadre d'un autre CSE.

Cette mobilisation a démontré que :

- Le **dialogue social** n'est pas une option laissée au bon vouloir de la direction, c'est une **obligation légale et un pilier collectif**.
- Le respect du dialogue social ne se négocie pas, il s'impose !

**Toutes organisations syndicales confondues, vos délégués syndicaux et vos représentants du personnel resteront pleinement mobilisés, à vos côtés, pour faire respecter le droit, les instances et les conditions de travail, avec détermination, combativité, sans renoncer à nos exigences.**